



Barème d'honoraires TTC – Agence Laforêt Le Touquet-Paris-Plage

Transaction – Honoraires à la charge du vendeur

- Prix de vente ≤ 100 000 € : 10 % TTC du prix de vente (minimum forfaitaire 6 000 € TTC)
- De 100 001 € à 250 000 € : 7 % TTC du prix de vente
- De 250 001 € à 500 000 € : 6 % TTC du prix de vente
- De 500 001 € à 800 000 € : 5,5 % TTC du prix de vente
- Prix ≥ 800 001 € : 5 % TTC du prix de vente
- Garage, entrepôt, local commercial, terrain, cave, parking : 10 % TTC du prix de vente

Location – Résidentiel vide ou meublé

- Entremise – charge propriétaire : Équivalent à un mois de loyer
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 8 €/m² (charge propriétaire/locataire)
- État des lieux d'entrée et de sortie : 3 €/m² (charge répartie propriétaire/locataire)
- Location nue : Caution = 1 mois de loyer
- Location meublée : Caution = 2 mois de loyer

Gestion locative

- Honoraires de gestion courante : 8 % TTC du loyer mensuel charges comprises

GLI – Garantie Loyers Impayés

- Cotisation GLI (Garantie Loyers Impayés) : 12 % TTC du loyer mensuel charges comprises